

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

22 AOUT 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

R

M



22103874

N° d'entreprise : 0401 984 430

Dénomination

(en entier) : **Société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée LE LOGIS-FLOREAL agréée par la société du Logement de la Région Bruxelloise sous le n° 2070**

(en abrégé) : **s.c.r.l LE LOGIS-FLOREAL**

Forme juridique : **s.c.r.l**

Adresse complète du siège : **Avenue Georges Benoidt, 22 - 1170 Bruxelles**

Objet de l'acte :

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2022:

8. ARTICLE 21 DES STATUTS - ELECTION DEFINITIVE par l'Assemblée Générale de M. Abdelkader FADLI, de M. Eric VANDENBOSCH et de M. Bernard LORAND, cooptés dans le cadre de mandats vacants: L'Assemblée Générale élit les administrateurs pour achever les mandats.

9. et 10. ELECTIONS STATUTAIRES:

Mme Annick PRICE, rue des Ellébore, 15 à 1170 Bruxelles et Monsieur Bernard LORAND, rue de la Hulotte, 7 à 1170 Bruxelles, sortants et rééligibles, candidats à leur propre succession, sont élus à la majorité comme administrateur pour un terme de 3 ans. Le représentant de la Région s'abstient.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).